

« Innov Jeunes » est un appel à projet par la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes de 11 à 25 ans.

Les projets doivent être **initiés et portés par les jeunes**, ces derniers doivent être accompagnés par une structure « support » (association, junior association, collectivité territoriale).

Les fonds locaux alloués à ces projets sont limités.

### Objectifs

- Favoriser **l'autonomisation** des jeunes en les accompagnant dans leurs projets ;
- Susciter leur initiative en favorisant la **prise de responsabilité** ;
- Contribuer à leur **épanouissement** et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

### Champs d'action

Sciences/techniques  
Culture  
Solidarité-internationale  
Numérique  
Humanitaire  
Environnement  
Vie-locale

#### Non prioritaires :

Les projets sportifs pourront bénéficier d'un financement sous réserve que les jeunes s'inscrivent dans une véritable démarche en assurant la conception et la mise en œuvre dudit projet.

### Actions exclues du financement de l'appel à projets

- ✚ Sorties organisées par les établissements scolaires ;
- ✚ Accueils destinés uniquement à des mineurs encadrés par les personnels habituels des établissements ou services médico-sociaux ;
- ✚ Activités organisées par les Maisons des adolescents ;
- ✚ Financement des études, de la formation ou des stages de jeunes ;
- ✚ Séjours linguistiques ;
- ✚ Participation à des compétitions sportives ;
- ✚ Activités habituelles des structures dont la vocation est d'accueillir des jeunes de 11/17 ans ;
- ✚ Tout déplacement hors du territoire métropolitain ;
- ✚ Toute action bénéficiant déjà d'un financement Caf.

## Conditions cumulatives

- ✓ Les projets doivent être à l'initiative de jeunes âgés de **11 à 25 ans** révolus en privilégiant le public des 12-17ans. Une attention particulière sera portée aux projets favorisant **la mixité**.
- ✓ Les jeunes doivent être **porteurs** du projet.
- ✓ Les projets doivent s'appuyer sur **un adulte référent** chargé d'accompagner les jeunes : il jouera un rôle prépondérant dans la mobilisation des jeunes en créant les conditions favorables à leur implication et à leur participation active dans la mise en œuvre du projet. Son profil est déterminant ; c'est pourquoi il devra être qualifié et expérimenté.
- ✓ L'adulte référent assurera le lien avec les **partenaires locaux**.
- ✓ Dès que les jeunes sollicitent la structure, l'adulte référent doit prendre **contact avec le Chargé de Conseil et de Développement Territorial** (coordonnées sur le Caf.fr) afin de préciser le cadre de la démarche et d'organiser une rencontre avec les jeunes.
- ✓ Les projets doivent s'inscrire dans une dynamique partenariale ; ils devront mobiliser une partie **d'autofinancement et/ou un cofinancement** public ou privé.
- ✓ Les projets doivent associer les **familles** des jeunes.
- ✓ Les jeunes devront présenter leur projet devant un **jury** de sélection
- ✓ Les jeunes s'engagent à organiser une **restitution** de leur projet dont la forme est laissée à l'appréciation de chaque groupe.

### Nature des dépenses éligibles

Dépenses de fonctionnement

ou

Dépenses d'investissement

*hors financement du poste de l'adulte référent*

### Modalités de financement

**De 500€ et 3 000€ par projet non renouvelable.** Dans la limite de 80% de prise en charge par initiatives et au regard de l'enveloppe budgétaire disponible. Les fonds accordés seront versés à la structure de rattachement de l'adulte référent ou à la junior association.

### Modalités de règlement

La subvention sera versée **après la réalisation** du projet sur production des factures liées à l'investissement, du compte de résultat et du bilan de l'action (en respectant les rubriques de la trame proposée).

L'action devra être mise en œuvre obligatoirement dans le courant de l'année 2025



## CALENDRIER INNOV' JEUNES 2025

